

Département de
l'Aude

Arrondissement
de Narbonne

Délibération n°
D2026-02-03-04

Conseillers
municipaux en
exercice : 14

Convocation en
date du
27 janvier 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE

Conseil Municipal du 03 février 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire.

Présents : de VOLONTAT Xavier, BONNERY Patrick, CASSIGNAC Fabien, CROS Francette, CROUSILLAC Pascal, DAYER Christine, FABRE Éric, LABADIE Pierre, RAMONE Jean-Luc.

Absents : BENSEN Christian, POUS Joël, VIDAL Mathilde,

Empêchés : CHORTO Christiane, CLAYRAC Georges.

Procurations : CLAYRAC Georges à de VOLONTAT Xavier, CHORTO Christiane à CROS Francette.

Secrétaire de séance : CROS Francette.

OBJET : **PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – 2026-2030**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
VU les statuts de la Communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;
VU la fin des phases de diagnostic et de rédaction de la Convention Territoriale (CTG) engagées par la Caf, la CCRLCM, le Sivos de Roubia, Argens, Paraza et les communes de : Lézignan Corbières, Canet d'Aude, Conilhac Corbières, Cruscades, Saint Laurent de la Cabrerisse, Fabrezan, Ferrals des Corbières, Saint André de Roquelongue, Moux, Lagrasse, Ornaisons ;
VU les travaux sur la CTG qui ont permis de réaliser un programme d'actions qui répond aux enjeux issus de la phase de diagnostic et le COPIL de validation ;

Considérant que les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

Être parent, naître et grandir dans la Région Lézignanaise Corbières Minervois :

Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;

-Proposer une offre d'accueil individuelle et collective en adéquation avec les besoins des familles et le profil du territoire, en maintenant la qualité d'accueil ;
-Renforcer les missions sur RPE en lien avec le SPPE ;
-Proposer des actions de prévention et d'inclusion ;
-Maintenir les liens et les formations entre EAJE et Éducation nationale (TPS) ;

Pérenniser et développer l'offre d'accueil et renforcer l'accès de tous aux structures ;

-Consolider la qualité d'accueil des structures existantes pour répondre aux besoins du territoire ;
-Développer une offre de service et des actions novatrices à destination des 11-18 ans ;
-Coordonner et animer l'ensemble des acteurs porteurs de dispositifs et d'actions enfance-jeunesse sur le territoire ;

Accompagner les parents dans l'exercice de leur parentalité de la naissance à l'adolescence ;

-Renforcer l'offre en s'appuyant sur la MDF et les associations ;
-Accompagner les familles en développant des actions innovantes ;
-Approfondir le soutien à la parentalité à destination des familles de pré-adolescents et adolescents ;

Bien vivre en Région Lézignanaise Corbières Minervois :

Accompagner les habitants dans leurs démarches d'accès aux droits ;

-Favoriser l'accès au numérique ;

Département de
l'Aude

Arrondissement
de Narbonne

Délibération n°
D2026-02-03-04

Conseillers
municipaux en
exercice : 14

Convocation en
date du
27 janvier 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE

Conseil Municipal du 03 février 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire.

Présents : de VOLONTAT Xavier, BONNERY Patrick, CASSIGNAC Fabien, CROS Francette, CROUSILLAC Pascal, DAYER Christine, FABRE Éric, LABADIE Pierre, RAMONE Jean-Luc.

Absents : BENSEN Christian, POUS Joël, VIDAL Mathilde,

Empêchés : CHORTO Christiane, CLAYRAC Georges.

Procurations : CLAYRAC Georges à de VOLONTAT Xavier, CHORTO Christiane à CROS Francette.

Secrétaire de séance : CROS Francette.

- Poursuivre la lutte contre l'illettrisme ;
- Développer des services publics dans les zones non ou sous-dotées ;
- Lutter contre la désertification médicale ;

Participer à proposer une offre de logement plus qualitative et adaptée aux besoins ;

- Poursuivre le déploiement du contrôle préalable des logements mis en location ;
- Apporter des réponses de logement à un public spécifique (VIF) ;
- Construire de nouveaux logements sociaux ;
- Proposer des solutions de logement pour les jeunes ;

Impulser la participation des habitants dans leur territoire ;

- Favoriser l'aller-vers en répondant à des besoins grandissants ;
- Accompagner le déménagement du CS AMI ;
- Lutter contre l'isolement, en particulier dans les zones rurales, en envisageant la création de nouvelles actions/structures d'AVS ;
- Construire une offre adaptée au territoire et aux publics ;

Considérant que les objectifs conjoints sont :

En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;

En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires ;

En matière de soutien à l'autonomie et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;

En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;

En matière d'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;

En matière de solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;

En matière de coopération avec les partenaires locaux ;

En matière de participation et de soutien aux initiatives des habitants.

En matière de maillage territorial des équipements et d'accès aux services, notamment en zone rurale ;

Considérant que l'objectif de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois, de la CAF de l'Aude, des communes signataires est de structurer les politiques familiales et sociales territoriales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux sur chaque champ d'intervention, dans une logique de développement de l'offre et d'investissement social ;

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

ID : 011-211103510-20260203-D2026_02_03_04-DE

Département de
l'Aude

Arrondissement
de Narbonne

Délibération n°
D2026-02-03-04

Conseillers
municipaux en
exercice : 14

Convocation en
date du
27 janvier 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE

Conseil Municipal du 03 février 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire.

Présents : de VOLONTAT Xavier, BONNERY Patrick, CASSIGNAC Fabien, CROS Francette, CROUSILLAC Pascal, DAYER Christine, FABRE Éric, LABADIE Pierre, RAMONE Jean-Luc.

Absents : BENSEN Christian, POUS Joël, VIDAL Mathilde,

Empêchés : CHORTO Christiane, CLAYRAC Georges.

Procurations : CLAYRAC Georges à de VOLONTAT Xavier, CHORTO Christiane à CROS Francette.

Secrétaire de séance : CROS Francette.

Considérant que la CTG établie à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire permet d'établir un plan d'actions à mettre en œuvre jusqu'en 2030, date de fin de la CTG ;

Considérant que la CAF de l'Aude et les signataires s'engagent à signer la convention territoriale globale 2026-2030 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

Adopte la CTG telle que présentée en annexe ;

Autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération, notamment par la signature de la convention territoriale globale dans sa version définitive.

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

ID : 011-211103510-20260203-D2026_02_03_04-DE

D2026-02-03-04
Page 3/3

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

**La secrétaire de séance,
Francette CROS**



**Le Maire,
Xavier de VOLONTAT**

